

Jerry Lai Cheong King, ancien détenu : « Sans rémission de peine, la situation empirerait dans les prisons »

C'est derrière les barreaux, alors qu'il purgeait une peine de 15 ans de prison, que Jerry Lai Cheong King a décroché un BSc en Business Management avec distinction. Cité en modèle de réhabilitation par les autorités, il veut désormais travailler au sein de la Commission Prison de DIS-MOI pour aider ceux ayant été privés de liberté.

■ Vous êtes un homme intelligent. Pour avoir passé quinze années de votre existence derrière les barreaux, vous connaissez désormais le système carcéral de Maurice de l'intérieur. Réhabilite-t-il vraiment les détenus ?

Les services pénitentiaires de Maurice nous offrent une panoplie d'activités afin d'encourager les détenus à se réhabiliter. Les écoles vocationnelles offrent des cours, conjointement avec le Mauritius Training and Development Institute, en menuiserie, en atelier de métal et en pâtisserie. On propose aux détenus des cours éducatifs du niveau de la primaire jusqu'au niveau du secondaire (Form V). Il y a bien entendu les cours de niveau supérieur proposés par l'Open University of Mauritius.

■ Qu'en est-il de la reconstruction de l'homme ?

L'organisation non gouvernementale Lotus offre des services exemplaires pour la réhabilitation des prisonniers, surtout le Day Care Centre dont la principale préoccupation est de remettre sur pied les détenus. Malheureusement, le niveau d'éducation (parmi la population carcérale, Ndlr) est bien bas et le pourcentage de personnes qui ne savent pas lire est élevé.

C'est cette frange de la société qui remplit, hélas, nos prisons. On doit multiplier encore plus nos efforts à l'intérieur des prisons tout en faisant de la prévention à l'extérieur des murs. Sans oublier le processus de réinsertion de ceux qui ont purgé leur peine. Le but étant de mettre fin à cette spirale qui conduit irrémédiablement les plus démunis (académiquement parlant) en prison, comme s'il s'agissait d'une fatalité.

■ Vous avez été condamné à 45 ans de prison (dans une affaire de drogue). Les défenseurs des droits humains considèrent cette peine comme étant excessive et inhumaine. Racontez-nous votre combat pour faire réduire cette peine.

La rémission de peine est un sujet sensible et délicat. Il y a une majorité de la population, toutes couches sociales confondues, qui estime que la punition est la meilleure solution pour combattre la criminalité. Et que durcir les peines permettra de résoudre ce problème social qui a indirectement mené à construire huit prisons à Maurice.

La punition est certes nécessaire pour que la personne prenne conscience de la faute qu'elle a commise. Mais lorsque l'on écope d'une longue peine de prison, la punition est double. D'abord pour le détenu qui est puni sur le plan émotionnel, physique et financier. Ensuite pour les membres de sa famille qui doivent subir les conséquences d'un acte délictuel qu'ils n'ont pas commis.

■ À Maurice, si un criminel ou un violeur d'enfant fait preuve de bonne conduite, il a droit à une rémission allant jusqu'à un tiers de sa



« Lorsque l'on écope d'une longue peine de prison, la punition est double. D'abord pour le détenu qui est puni sur le plan émotionnel, physique et financier. Ensuite pour sa famille qui doit subir les conséquences d'un acte délictuel qu'elle n'a pas commis. »

peine. Mais elle n'est pas applicable à ceux reconnus coupables pour des délits de drogue, même s'ils ne sont que des consommateurs. Qu'en pensez-vous ?

Sans le principe de rémission de peines, la situation irait en s'aggravant dans les prisons. La population carcérale ne cesserait d'augmenter, de même que les cas de récidive. Le processus de réhabilitation et de réinsertion sociale des anciens détenus serait également plus difficile à mener.

■ Revenons à votre expérience derrière les barreaux. La rumeur veut que Melrose soit la prison moderne qui respecte les droits des prisonniers, en comparaison avec d'autres centres pénitentiaires. Mythe ou réalité ? En quoi la prison a-t-elle fait de vous un autre homme ?

La prison peut être considérée soit comme un

monastère, soit comme un enfer. C'est un monde mystérieux qui intrigue et qui suscite la curiosité des gens. On dit souvent qu'avant l'enfer, il y a la prison. La prison m'a appris la signification profonde de deux choses : la souffrance et la patience.

À travers la spiritualité, j'ai aussi appris que tout être humain, quel qu'il soit, est aimé de Dieu. Il y a un passage dans la Bible où l'on dit que Dieu corrige celui qu'il aime. Donc s'il vous corrige, vous êtes son enfant légitime. Cela suffit pour délaisser l'habit de l'ancien Jerry et porter le nouvel habit de la liberté. Tout commence dans la tête.

■ Vous présidez la Commission Prison de DIS-MOI dans un proche avenir. Pourquoi ce désir de vous engager socialement et de servir les autres ?

Je ne suis pas sur Terre pour juger et critiquer les autres. Je suis là pour aider et apporter mon humble contribution au bien-être de la société.

■ Le mot de la fin...

Je remercie tous les gens qui m'ont soutenu durant les moments les plus sombres de ma vie et qui continuent à me soutenir. Je remercie tout spécialement l'administration de la Prison, sous la direction du commissaire des prisons Vinod Appadoo, ainsi que tous les officiers en charge des prisons dans lesquelles j'ai été incarcéré.

Il y a aussi les officiers du Lotus et du Day Care Centre. Sans oublier l'ancien commissaire des prisons Jean Bruneau, les détenus, les différents organismes religieux de la prison, ainsi que les innombrables amis sincères (d'enfance) qui me soutiennent jusqu'à présent. Finalement, il y a ma famille bénie qui sait aimer, qui a lutté avec moi jusqu'au bout de ma peine et qui m'a accueilli avec tant de joie.

Propos recueillis par
Lindley Couronne

PARCOURS

Jerry Lai Cheong King a passé 15 ans de sa vie dans quatre établissements pénitentiaires de Maurice, en l'occurrence à Beau-Bassin, à Grande-Rivière, à Petit-Verger et à la prison ouverte de Richelieu. Son parcours académique est remarquable :

*Collège Royal de Port-Louis

**Diplôme en stylisme et en modélisme à l'Expression Design Studio, en Afrique du Sud

*** Bsc en Business Management avec spécialisation en Marketing de l'Open University of Mauritius.

***Études bibliques avec Toulouse Éducation biblique.

Début des cours de base en droits humains Citoyens engagez-vous !

Ce samedi 25 février, les cours basiques en droits humains de DIS-MOI reprendront au Secrétariat national à Belle-Rose. Ces cours gratuits échelonnés sur quatre samedis (de 9 h 30 à midi), et une session supplémentaire au Parlement s'adressent à ceux qui veulent approfondir leurs connaissances en droits humains.

Cette année, M^e Hervé Lassémillante, vice-président de la National Human Rights Commission (NHRC), participera aux cours basiques en droits humains dispensés par DIS-MOI. Les autres personnes ressources sont les suivantes : Lindley Couronne, M^e Indranee Bhojru-Boolell, avocate, Vijay Naraidoo, M^e Roshan Rajroop, avoué.

Il n'y a plus de places disponibles pour février, mais les cours se dérouleront durant toute l'année. Ceux intéressés peuvent contacter Pricila, la secrétaire administrative, en l'appelant au 466 5673 ou en nous envoyant un courriel à l'adresse suivante : info@dismoi.org



Les cours de base en droits humains et citoyenneté comprennent cinq modules, qui s'étendent sur une durée totale de 15 heures. Les participants auront droit à un certificat de présence en *Human Rights and Citizenship*.

APPEL À PARTICIPER AU COURS EN DROITS HUMAINS

Vous êtes un jeune étudiant ou sans emploi, adulte, travailleur social, personne âgée avec ou sans emploi, sans grande formation académique ? Le cours de DIS-MOI en droits humains et citoyenneté, étalé sur quatre samedis, vous est destiné.

Vous êtes patriote, vous voulez que la dignité de tout un chacun soit respectée parce que vous êtes un citoyen/une citoyenne responsable ? Vous cherchez à approfondir vos

connaissances en matière de droits humains ?

Rejoignez-nous ainsi que la centaine de Mauriciens qui ont bénéficié de notre programme. Le cours de base n'est pas une fin en soi. C'est un tremplin pour accéder au cours avancé sur la problématique des droits humains obtenus de haute lutte.

L'occasion vous est offerte de comprendre nos droits fondamentaux, exprimés dans la Charte africaine et la Déclaration universelle des droits de l'homme. Le rôle du Parlement, la séparation des pouvoirs et le recours en justice feront l'objet de présentations faites par des personnes ressources, spécialistes dans leur domaine.

La MISSION de DIS-MOI est de contribuer à une véritable culture des droits humains chez nous et dans la région sud-ouest de l'Océan Indien. Le cours est un outil formidable qui vous sera utile dans cette entreprise citoyenne pour faire de notre Vision une réalité.

FORMATION DE BASE EN DROITS HUMAINS

DIS-MOI invite tous ceux qui sont intéressés à suivre le cours de base en DROITS HUMAINS à s'inscrire soit en appelant sur le 466 5673 entre 9 h 30 et 14 h 30 du lundi au vendredi, ou en envoyant un e-mail à l'adresse suivante :

info@dismoi.org

Les cours se tiendront au siège de l'organisation, à la Broad Avenue, Belle-Rose, de 9 h 30 à 12 heures.

DISCLAIMER

Les informations contenues dans ces deux pages n'engagent que l'association DIS-MOI

(Droits Humains Océan Indien) et les intervenants. La reproduction, la diffusion et/ou la distribution de ces informations ne sont pas autorisées sans la permission de DIS-MOI.



DIS-MOI (Droits Humains-Océan Indien) est une organisation non gouvernementale qui aide à promouvoir la culture des droits humains dans la région du Sud-Ouest de l'Océan Indien, notamment les Seychelles, Maurice, Rodrigues, Madagascar et les Comores. Fondée en 2012, l'organisation milite pour la défense et l'enseignement des droits humains.

DIS-MOI, 11 BROAD AVENUE, BELLE-ROSE, QUATRE-BORNES - TEL : 466 5673
INFO@DISMOI.ORG - HTTP://WWW.DISMOI.ORG